

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Equipements des E.P.L.E.</b>	<b>332</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L 421-17 et L 214-6,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

**ENTENDU** les interventions de Thierry VIOLLAND, Brigitte NEDELEC, Franck NICOLON, Maï HAEFFELIN, Isabelle LEROY, Phillipe BARRE, Isabelle MERAND.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 8 550 000 € d'autorisations de programme et de 150 000 € d'autorisations d'engagement et de 8 350 000 € de crédits de paiement en investissement et de 150 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 332 : « Equipements des EPLE » ;


**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 3 190 000 € dont 1 050 000 € en équipements matériels, mobiliers et véhicules, 950 000 € en équipements pédagogiques et 1 190 000 € en équipements de travail pour les agents régionaux des lycées, selon la répartition présentée en annexe 1 ;

**AFFECTÉ**

une autorisation d'engagement d'un montant de 150 000 € pour la prise en charge des dépenses liées à la démarche 3R (Réemploi, Revente, mise à la Réforme) et pour les études relatives aux équipements pédagogiques.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

Absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs